

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 16 FEVRIER 2022**  
—

**L'an deux mille vingt-deux, le seize février à vingt heures trente minutes**, les membres du Conseil Municipal de la Commune se sont réunis dans la salle des fêtes, sur la convocation, qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le dix février 2022, conformément aux articles L 2121-10 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**MEMBRES PRESENTS :**

Monsieur MARCHAND, Maire,

M. Thomas IRACABAL, Mme Christine COCHINARD, M. Patrick CHAUVIN, Mme Aline VOEGELIN, M. Jean-Claude LAFFITTE, M. Patrice BLIGNY, Mme Sylvie MASSOT, M. Axel BRAVO LERAMBERT, Adjoints au Maire,

Mme Céline CHAPPAT, Mme Nathalie DESEILLE DENZER, M José HENRIQUES, M. Thierry LATOURETTE, Mme Jeanou MOREAU, M. Laurent NOE, M. Olivier TOUPIOL, M. Frédéric GONDRON, Mme Manoëlle MARTIN, Mme Yannick PEJU, M. Sylvain DUYCK, conseillers municipaux.

**MEMBRES ABSENTS REPRESENTES :**

Mme Laurence NAEGERT, représentée par M. Patrick CHAUVIN,  
Mme Patricia CHAMAYOU, représenté par M. Patrice BLIGNY,  
Mme Isabelle KORFAN, représentée par M. Jean-Claude LAFFITTE,  
Mme Stéphanie POIRET, représentée par M. Thomas IRACABAL,  
M. Anthony ARAUJO-LAFITTE, représenté par Mme Manoëlle MARTIN.

**MEMBRES ABSENTS NON REPRESENTES :**

Mme Sylvie DE BOYER,  
M. Denis CHILDS,  
M. Frédéric DE ROMBLAY,  
Mme Christine SENEPART.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de conseillers municipaux présents : 20

Nombre d'absents représentés : 5

Nombre d'absent non représenté : 4

Nombre de votants : 25

**Monsieur MARCHAND**, Maire, ouvre la séance à 20h35 et fait lecture des procurations et de l'ordre du jour.

**1- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à désigner leur secrétaire de séance.

**Monsieur Axel BRAVO LERAMBERT** est désigné secrétaire de séance.

## 2- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2022

**Monsieur MARCHAND**, rapporteur, expose que les membres du Conseil Municipal sont appelés à se prononcer sur l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal qui a eu lieu le 27 janvier 2022.

En l'absence d'observation, **Monsieur MARCHAND** met au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2022.

## 3- DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

**Monsieur MARCHAND**, rapporteur, expose que le rapport présenté devant le Conseil contient les chiffres habituels sur la situation financière de la Commune, connue par les élus, notamment ceux qui ont été chargés des finances de la Ville. Il souligne que la situation actuelle reste identique avec des recettes de fonctionnement faibles, en rapport avec des dépenses de personnel faibles et maîtrisées, même si la commune a recours de ce fait à un peu plus de sous-traitance et que cette discipline permet à la commune d'avoir une épargne brute suffisante pour financer ses investissements. Il précise que ces éléments sont connus et rappelés dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, présenté aux élus récemment, et qui souligne la qualité des finances de la Commune. Il souhaite attirer l'attention des élus sur quelques points. Il rappelle qu'en matière d'impôts, une grande partie des habitants ne sont plus assujettis à la taxe d'habitation et que la totalité des administrés le sera en 2023. Le foncier bâti reste pour un taux de 12,01 %. A titre de comparaison, il indique que la commune de Lamorlaye est au même taux que Gouvieux, avec des bases plus favorables en raison du Lys, Chantilly à 16 % et la France à 21,6 %. Les simulations dont il se souvient mènent à 19 % pour la tranche démographique. Pourquoi un taux aussi modéré à Gouvieux ? Tout d'abord, il précise qu'il s'agit d'une situation nouvelle de n'avoir plus qu'un seul impôt. Les deux impôts qui comprenaient la taxe d'habitation et la taxe sur foncier bâti permettaient un effort fiscal faible qui ne pesait pas sur le foncier bâti. Il rappelle avoir soutenu la même politique au sein du département dans les années 2000 en proposant à Monsieur Jean-François MANCEL de baisser le foncier bâti de 2 %, ce qui a été fait. Pourquoi cette politique ? Il rappelle que le propriétaire qui paye le foncier bâti, en général, payait aussi la taxe d'habitation, ce qui représentait pour lui deux paiements pour deux impôts alors que celui qui ne payait que la taxe d'habitation, par définition, ne payait qu'un impôt. Ensuite, celui qui paye le foncier bâti, le propriétaire, a en général une valeur locative supérieure à celle d'une habitation qui est mise en location. Enfin, la taxe d'habitation fait l'objet d'un plafonnement en fonction des revenus et d'abattements divers, ce qui la rend moins onéreuse que le foncier bâti. Cette politique constante s'est donc traduite par un taux de foncier bâti modéré, ce qui aujourd'hui est un très gros avantage pour les habitants. Il souhaiterait pouvoir conserver cet avantage encore longtemps et dans le budget qui sera proposé, la première des orientations consistera à fixer les recettes fiscales sans modifier le taux du foncier bâti. La gestion rigoureuse et sage des élus implique de ne pas dépenser plus que ce qui est reçu. Il rappelle que le budget est un plafond et que la commune ne peut pas dépenser plus que ce qui est inscrit, mais qu'il n'est pas interdit de dépenser moins. Dans le sens contraire, il peut être revu le montant d'une ligne en cours d'exercice, ce qui implique de voter une décision modificative lorsque les circonstances s'y prêtent. Il précise l'existence néanmoins de menaces extérieures en matière fiscale, notamment des bruits au niveau national de réductions des dotations ou d'augmentation des prélèvements, dont le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) au détriment des communes donc la sociologie est aisée, ce qui mettrait Gouvieux encore une fois dans le collimateur. Il rappelle que les élus disposent dans les tableaux du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) l'historique de la dotation globale de fonctionnement, montrant que Gouvieux a perdu trois cents mille euros (300 000 €) en quelques années, montant en quelque sorte confisqué par l'État. Gouvieux doit aussi faire face à d'autres propositions, comme celle de la Communauté de communes contre lesquelles il s'élève vigoureusement, notamment l'évocation fréquente de la possibilité de lever l'impôt au titre de l'établissement public foncier local de l'Oise et d'instaurer un versement transport au motif qu'il faut faire des choses pour exister ce qui demande de l'argent. Il suggère que la Communauté de communes se concentre plutôt sur ses compétences actuelles, notamment par exemple en matière de fibre.

Il indique vouloir réunir autour de lui tous ceux qui sont hostiles à ces nouveaux impôts et souligne qu'ils ne ménageront pas leurs forces à cet effet et que les habitants n'accepteront pas de telles augmentations. Même s'il est possible d'engager quelques investissements visant à une moindre consommation d'énergie, Gouvieux en subira évidemment la hausse des coûts. Il précise que la commune dispose d'une épargne brute de l'ordre de deux millions d'euros chaque année, qui permet de financer les programmes de fonctionnement et d'investissement annoncés par la municipalité.

Concernant les orientations. En matière de frais de personnel, suite aux difficultés de recrutement rencontrées, il indique que la commune a pris il y a deux ans des dispositions en faveur des auxiliaires de puériculture. Ces dispositions ont été reprises cette année pour la même raison pour les services techniques. Il rappelle la tension au niveau du marché du travail, ayant conduit la municipalité à instauré un taux de prime Indemnité des Fonctions, des Sujétions et de l'Expertise (IFSE) minimal de 8 %, équivalent à un treizième mois sur l'année pour ceux qui n'en bénéficieraient pas, notamment les derniers recrutements. Il espère que cette disposition permettra de remplacer sans trop de difficulté les départs en retraite prévus au nombre de cinq pour les deux ans à venir. Il souligne que ces primes ont été créées pour des raisons d'efficacité, mais pose une question d'équité en faveur du plus petit personnel de la petite enfance qui n'a pas encore ses 8 % et plus généralement, en faveur de ceux qui n'ont pas de prime aujourd'hui. Il propose donc au Conseil, pour favoriser les recrutements et pour des raisons d'équité, de faire en sorte que tous les agents, hors cadre particulier d'emploi, aient 8 % de prime mensuelle.

Il fait part d'une deuxième évolution en matière de frais de personnel. Il indique que le premier Adjoint, à la suite de sa question posée au conseil municipal et de la réponse apportée, en relation avec Madame Christine COCHINARD, Maire-adjointe responsable de la police, a procédé à des investigations pour chiffrer ce que les nouvelles dispositions qui seront prises en termes de réalisations impliqueront en matière de contrôle. Une liste a été établie :

- le risque d'accroissement des dépôts des déchets verts en relation avec les nouvelles mesures de la Communauté de communes ;
- Le risque de saturation des zones de stationnement à la gare en fonction de la reprise des activités ;
- Le développement de la fréquentation de la Plaine de Jeux après l'instauration de la fête de celle-ci ;
- La création de bandes cyclables et de zones 30 imposant le stationnement sur la chaussée sans tolérance sur les trottoirs ;
- Le plan vélo impliquant le respect des passages réservés à ceux-ci ;
- Les conséquences du développement des activités en site naturel, du parcours santé, des nouveaux cheminements de long de la Nonette et de l'évolution du stationnement aux étangs.

Il précise que la fréquence des contrôles souhaités et le temps nécessaire pour remplir ces nouvelles tâches de contrôle ont amené le premier Adjoint à la conclusion du besoin du recrutement d'un troisième policier. Il ajoute que compte tenu des conditions de verbalisations possibles, il sera souhaitable que l'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) soit à terme remplacé par un agent de la police municipale au moment de son départ à la retraite prévu dans deux ans.

Toujours en matière de fonctionnement, il indique que la municipalité a pour le moment, en raison de la pandémie, différé des projets qui concernaient les personnes âgées et les plus jeunes. Il propose néanmoins cette année de créer un parcours santé compte tenu du fait que celui-ci sera en plein air vers les étangs permettant une pratique sportive dispersée. Il sera vu au cours de l'année pour essayer de mettre en œuvre les programmes que la mandature a imaginés comme la fête de la Plaine de Jeux, le soutien aux personnes âgées avec le Marronnier de Chaumont qui est en train de relancer ses activités (information récente), ou Graines de Pays pour le soutien informatique, avec lequel la municipalité va engager des discussions. Il souligne que tous ces projets dépendront de l'évolution de la pandémie. Il précise que la question du transport sous réservation dépendra elle des décisions de la Communauté de communes, projet en cours d'avancement. Il évoque aussi la récente condamnation du club de basket au versement d'une forte somme en raison d'heures supplémentaires mal gérées. Une majoration d'un montant de l'ordre de trente mille euros (30 000 €) devra être effectuée pour les charges sociales, les frais d'avocats et les frais de justice. Compte tenu de ce que le club a retrouvé ses effectifs d'avant la crise avec un nombre accru de jeunes, qu'il a repris sa place dans l'élite et qu'il dispose d'une situation financière courante saine, il propose d'ajuster le soutien de la commune en conséquence.

En ce qui concerne les investissements, il indique que le Covid a provoqué des décalages de réalisations avec aujourd'hui, des entreprises qui ont du mal à faire face à la demande, ce qui provoque un décalage des paiements retrouvé dans le compte administratif.

Il souligne que l'orientation budgétaire majeure porte sur les investissements dans les quartiers. Il cite comme exemple la rue de Chaumont avec l'enfouissement des réseaux, la mise en œuvre d'un plan de ralentissement des véhicules comprenant du stationnement sur la chaussée et la récupération des trottoirs au profit des piétons. Il indique que le plan zone 30 et le plan vélo feront l'objet d'une élaboration au cours de l'exercice. Après avoir traité la rue de la Roche et la rue de Chaumont, les travaux concerneront la rue de Lamorlaye, la rue de Boran juste au rond-point des Bouleaux et la rue Edmond Léveillé. Il demande de garder à l'esprit qu'il s'agit d'engagements très lourds sur le plan financier, mais aussi sur le plan du chantier notamment en raison de la multiplicité des intervenants. La mandature se concentrera ensuite sur le nord du centre-ville, rue Corbier Thiebaut, rue des Repas, rue Thiers. Il trouve prématuré de donner plus de détails pour l'instant, mais indique vouloir déjà commencer à travailler sur les projets pour ces quartiers en 2023 et en 2024. Il précise que dans Gouvieux centre, les travaux concernant la rue Paul Moreau et le rue Léon Potdevin ont été différés à cause des conséquences de la sécheresse sur les sols. La mairie a demandé et obtenu l'état de catastrophe naturelle à ce sujet, ainsi que récemment pour les coulées de boues de début juin 2021. Cette avancée va permettre de reprogrammer les travaux. Il demande aux élus de relayer l'information aux habitants, la parution au Journal Officiel étant récente, afin qu'ils puissent déclarer dans les dix jours à leur assureur les sinistres qui n'auraient pas été notifiés auparavant. Concernant les chemins, il indique que les deux déclarations d'utilité publique en cours et l'étude paysagère avec le Parc Naturel Régional (PNR) seront également au cœur des préoccupations. Pour le reste, les investissements de la Commune concerneront surtout des investissements classiques d'entretien ou d'amélioration de la voirie et des bâtiments ou des investissements liés à des programmes de type habitations ou bureaux qui auront un retour sur investissement ultérieur. Il précise qu'actuellement, des données financières sont encore incertaines notamment :

- la vente du terrain Rue Blanche où il est fait le constat de très gros écarts par rapport à la valorisation antérieure ou la valorisation des terrains du bois des Bouleaux pour laquelle il demande de garder à l'esprit la récente révision du prix de vente du dernier lot de la Motte Louvet.
- Des subventions potentielles importantes dans le cadre des diverses actions de relance dont ils ne sont pas encore en possession d'éléments concrets.
- Des taux d'intérêts des emprunts susceptibles de repartir à la hausse.

Dès que ces éléments seront moins incertains, il indique que la mandature essaiera de préciser l'articulation du financement global sur plusieurs années entre premièrement l'épargne brute, environ 2 millions par an, deuxièmement les cessions de propriétés, principalement la rue Blanche et le bois des Bouleaux et troisièmement, le cas échéant, l'éventuel recours à l'endettement. A ce sujet, il rappelle que la Ville n'est pas du tout endettée. Sur le plan qualitatif, il indique vouloir améliorer l'éclairage public, la première opération d'extinction et de détection devant avoir lieu rue de Chaumont à partir du 18 mars. Un courrier a été fait pour informer le quartier. En matière d'eaux pluviales, un travail sera effectué selon les éléments de l'Agence de l'Eau avec une première expérience qui devrait avoir lieu rue de Lamorlaye d'enlèvement de bordures et de création de noues (petits fossés) pour retenir l'eau. Il conclut en soulignant que le budget sera donc audacieux dans ses ambitions, mais sage pour son financement, comme à son habitude.

**Madame Manoëlle MARTIN** regrette, comme Monsieur le Maire l'a signalé en début de Conseil, que la réunion du Conseil ait lieu pendant les vacances. Elle remercie de leur avoir envoyé, suite à leur demande, le programme des conseils municipaux sur l'année, même si elle est bien consciente que ceux-ci peuvent être amenés à bouger. Sur le Rapport d'Orientations Budgétaires, elle indique avoir reçu un document de soixante-neuf pages dans une version modernisée dont elle se réjouit pour la lecture du document. Elle souligne que malheureusement, le document débute par douze pages concernant la politique nationale, puis trente-sept tableaux, cinquante-deux graphiques, dont certains illisibles comme à la page 29 ou encore remis deux fois dans le document. Elle n'a noté seulement que quatre pages de texte résumant les orientations de la commune et que certaines données ne sont pas disponibles pour 2021. De ce fait, elle demande à comprendre que la lecture du rapport leur est devenue un peu plus mitigée. Elle rappelle faire partie d'une opposition vigilante et surtout responsable. Elle relève quelques bonnes nouvelles comme la baisse de l'endettement en euros par habitant ou le montant jamais atteint de la taxe additionnelle aux droits de mutation qui permettent des recettes plus importantes en 2021, et une analyse fonctionnelle qui traduit mieux la politique de la majorité. Elle souhaite avoir des explications sur les dettes indiquées en page 13 et pourquoi la mandature ne fait pas le choix de les rembourser.

Elle souligne que les dépenses de fonctionnement sont peut-être à la baisse sur sept ans, mais en constante augmentation depuis 2019, ainsi que les dépenses de personnel et autres charges de gestion courante qui ne cessent d'augmenter ces dernières années, comme les prestations de service, l'entretien immobilier ou mobilier à moindres mesures, les honoraires et les frais de nettoyage. Pour ce dernier point, qui se comprend bien évidemment avec la crise traversée depuis 2020, elle pense que des explications seraient les bienvenues concernant leur augmentation de 56 % depuis sept ans. Elle note que les frais de personnel, qui concentrent beaucoup de commentaires dans les pages de texte, ne montrent pas une tendance à la baisse, ni d'ailleurs les autres indemnités pour lesquelles il existe une augmentation constante depuis sept ans. Concernant la subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) fluctuante au gré de la situation sanitaire et des demandes, ce qu'elle comprend, elle rappelle qu'une explication sur cette subvention détaillée par type de soutien est toujours en attente, d'autant que l'analyse du service de la petite enfance géré par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) montre lui un solde dépenses-recettes à la baisse ces trois dernières années. Elle note que les investissements ont été particulièrement élevés en 2019, probablement en lien avec l'année électorale qui suivait. Elle pense que cette situation sur les dernières années pourrait amener la mandature à proposer une baisse des impôts, comme déjà demandée par l'opposition l'an dernier, sauf à avoir de nouvelles orientations budgétaires. Elle souligne que le montant des impôts de la commune augmente de façon contenue, 764 euros par habitant en 2018 contre 840 euros en 2021. Il lui semble pragmatique de proposer une baisse d'impôt pour l'année à venir vu l'augmentation des matières premières et énergétiques qui impactent également directement les Godviciennes et les Godviciens. Elle indique que les principales orientations budgétaires ont retenues toute son attention. Elle suivra avec attention le recrutement d'un policier municipal, demande qu'ils soumettent depuis deux ans. Elle rappelle que trop de situations dans le domaine de la sécurité ou plutôt de l'insécurité sont subies aujourd'hui par les habitants et il lui semble important de bouger dans ce domaine. Concernant le recrutement, elle aimerait savoir si du matériel est prévu pour la protection des policiers, ainsi que des moyens de dissuasion au-delà du véhicule existant. Elle regrette par contre de ne rien trouver en matière de caméras et notamment de caméras nomades, comme annoncé dans le programme de la majorité. Concernant l'harmonisation de la politique de rémunération à destination de l'ensemble des agents prévue par la commune, elle pense qu'il serait aussi nécessaire d'harmoniser ou de répondre à leurs sollicitations dans le domaine de leurs formations afin de valoriser leur travail tout au long de leur parcours professionnel. Elle note que Monsieur le Maire poursuit sa politique d'acquisition et de cessions foncières et immobilières et demande à quelle autre fin que celle de la préservation des espaces naturels. Par rapport aux cessions programmées, elle se demande si la majorité tient compte des recommandations de diminution de l'artificialisation des sols et rappelle qu'après les constructions en centre-ville, de nouvelles constructions vont être programmées rue blanche. Elle fait remarquer que la politique d'amélioration des quartiers montre malheureusement que certains quartiers sont plus concernés que d'autres. Elle souligne le peu de développements de voies douces, comme les pistes cyclables, qui ne relèvent pas en totalité de la compétence de la communauté de communes. Elle n'a rien trouvé sur l'implantation d'abris vélo, de parcs à vélo ou de bornes de recharge de vélo électrique. Elle demande si Monsieur le Maire précisera plus tard ce que contient son plan vélo. Dans le domaine des travaux de maintien en état du patrimoine municipal, elle regrette le peu d'investissements sur les chemins, une des richesses de la commune, le manque d'engagement quant à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite dans les bâtiments de la commune et le manque d'engagement sur des travaux d'optimisation énergétique pour contenir au mieux le fonctionnement et l'augmentation des coûts des fluides. Elle sait que sans travaux les augmentations avoisineront les 70 % alors que certains investissements permettraient de les contenir à moindre coût et demande à la majorité pourquoi elle n'envisage pas de relever ce défi énergétique. Sur les études concernant les bâtiments des services techniques, elle souhaite qu'on leur fasse part de l'état des réflexions. Pour elle, la politique de l'animation locale manque d'ambition, ressemblant étrangement à celle du dernier rapport d'orientations budgétaires avec un an de plus. Elle souhaite savoir à quoi va servir l'acquisition du site Vital Valley comme indiquée dans le document. Elle aurait aimé voir l'esquive du programme de la mandature dans le domaine économique notamment, bien que cela ne soit pas pleinement de la compétence de la commune, suite aux annonces de la création d'une zone d'activité dédiée aux nouvelles technologies ou au niveau des aides, voir des accompagnements aux commerçants de la commune ou encore la valorisation de circuits courts. Elle aurait aussi aimé voir le renforcement des actions de soutien à destination du monde associatif, de l'accompagnement des personnes âgées et des jeunes, comme évoqué dans le propos introductif. Elle aurait aimé voir le coût de la politique de Monsieur le maire en matière d'urbanisme, qui s'affranchit parfois des autorisations ou d'une révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui dure depuis plus de cinq ans maintenant.

Elle aurait aimé voir la politique en matière de petite enfance complètement assumée, pour faire face aux évolutions de la société en matière de garde d'enfants ou de restauration scolaire, ou encore de périscolaire, de multi-accueil avec l'arrivée du télétravail ou des amplitudes de travail complètement transformées, voire même l'évolution ou la remise en question de la Maison des assistantes maternelles pour laquelle l'opposition est toujours en attente de données chiffrées sur plusieurs années. Concernant la restauration scolaire, elle pense qu'il serait judicieux de désigner un lieu dédié. Elle rappelle que depuis plus d'un an, la salle des fêtes s'est vue détournée de sa destination première, et elle réitère leur proposition de restauration collective. Elle aurait aimé voir une politique de développement durable clairement affichée, devenue importante aux yeux de tous, sans ligne directrice quant à l'éclairage public, même s'il vient d'être annoncé l'extinction partielle dans certains quartiers, investissements certes mais non regroupés pour permettre une lecture plus facile. Elle souhaite savoir quels sont les retours espérés sur ces investissements. Elle souligne que les chiffres parlent, c'est un fait, mais les choix parlent aussi aux Godviciennes et Godviciens, et que nul ne peut se dérober à ses responsabilités. En introduction, elle indiquait que l'opposition reste vigilante et responsable, elle continuera à l'être, encore davantage avec la présentation du budget de la majorité car il s'agit bien là de la gestion des deniers publics qui leur est si chère, et finalement des deniers des Godviciennes et Godviciens qui sont en droit d'attendre l'application des promesses de la majorité.

**Monsieur MARCHAND** souhaite revenir sur un point qu'il n'a pas évoqué qui concerne le bénéficiaire très important cette année de taxes additionnelles aux droits de mutation, la commune ayant perçu 1,022 million d'euros pour un chiffre habituel de six cents mille euros. Dans les projections, celles-ci ont été remises au niveau antérieur, car la commune ne peut espérer avoir cette augmentation exceptionnelle de quatre cents mille euros régulièrement. Il précise que quand il a évoqué l'épargne brute, cela ne concernait pas l'épargne brute officielle, puisqu'il est enlevé toutes les cessions, recettes exceptionnelles et droits de mutation à titre onéreux sur cette partie excédentaire.

Sur les dépenses, il avoue avoir du mal à comprendre les chiffres de Madame MARTIN. Il rappelle que la page 27 contient les dépenses de gestion sur sept ans, et que le taux d'évolution annuelle est de 0,1 %, taux extrêmement faible sur sept ans, pour 8,764 millions en 2015 et 8,815 millions en 2021.

**Monsieur IRACABAL** souligne qu'il s'agit même d'une baisse réelle, même si l'inflation a été faible.

**Monsieur MARCHAND** confirme qu'il s'agit en réalité d'une baisse des dépenses de gestion.

Il fait un aparté sur le sujet intéressant de la police. Il rappelle que les tâches que le premier Adjoint a listées sont des tâches de contrôle, pas de lutte contre la délinquance et que les policiers ne peuvent pas lutter contre la délinquance, au contraire des gendarmes. Il n'a pas du tout envie de voir un garde municipal braquer un pistolet sur la tempe d'un malfaiteur. Il sait bien que la mode dans de nombreuses communes est d'armer les policiers. Il pense plutôt que la police municipale pourrait très bien avoir une bombe lacrymogène, une matraque ou ce genre de choses, mais certainement pas un armement qui ne correspond pas à leurs missions. Il rappelle que Gouvieux dispose d'une brigade de gendarmerie de proximité efficace à laquelle on peut s'adresser en cas de revendications, ces soldats étant équipés, nombreux et disciplinés envers leurs obligations. Il précise que le recrutement ne sera pas fait pour des raisons d'insécurité, ce qui ne réglerait pas le problème, mais pour des opérations de contrôle contre des incivilités. Il n'a pas détaillé un certain nombre de sujets que Madame MARTIN, dans son rôle naturel d'opposition, a évoqués car il s'agit du débat d'orientations budgétaires où il a abordé principalement les grandes lignes, notamment le taux d'imposition en foncier bâti qui ne bougera pas, actuellement très bas à 12,01 % pour 16,2 % à Chantilly et 21,6 % en France, permettant un reste à charges plutôt faible en faveur des Godviciennes et Godviciens qui ont déjà perdu la taxe d'habitation. Il pense que les habitants peuvent être contents de ce choix. Concernant les caméras de chasse, il indique avoir demandé au Directeur général des services de commencer à regarder les dispositions légales et que la commune pourra sans doute en positionner. Concernant les caméras officielles, il cite des exemples qui montrent leurs limites extrêmement fortes. Le premier exemple concerne la tentative d'incendie de la mini-ferme. Il a été découvert à l'intérieur de celle-ci des chiffons qui avaient été allumés avec un début d'incendie. Les images à l'écran ont montré que des individus avaient abîmé le grillage et escaladé celui-ci pour pénétrer dans la mini-ferme. Ceux-ci étaient camouflés au niveau du visage, ne laissant aucun moyen de les identifier.

Le deuxième exemple concerne le vol des quatre roues de la voiture municipale que Monsieur Cédric SILLITTO garait à l'intérieur du gymnase. Malgré l'existence de nombreuses caméras pour surveiller la Plaine de Jeux, le parking du gymnase et le gymnase, y compris à l'intérieur de celui-ci, les individus étaient cagoulés rendant inutile l'efficacité des caméras. Le troisième exemple concerne l'installation de caméras, suite à la proposition de l'opposition et l'accord de la majorité de l'époque, dans l'axe Poste Mairie, très performantes, qui suivent les mouvements. Suite à l'incendie en face de la pharmacie des Courtils, il a été visionné les images de différentes caméras qui n'ont rien données. Il pense que des caméras de chasse peuvent avoir leur utilité dans certains cas, mais insiste sur la nécessité de caméras périphériques contre la grande délinquance et le terrorisme avec des voyous qui vont de communes en communes pour commettre leurs forfaits. Il rappelle d'ailleurs qu'une grande partie des caméras sont presque toutes en périphérie de Gouvieux, seulement cinq ou six étant à l'intérieur de la commune sur un total de dix-sept. Il imagine que la mairie pourrait en mettre plus notamment aux endroits où on retrouve des déchets, la commune s'attendant à une multiplication des déchets verts avec des reports marginaux en forêt ou dans les chemins suite à la mise en place de l'abonnement de 70 € à la poubelle des déchets verts. Il rappelle que cette décision, qu'il soutient, a été mal expliquée, et qu'il aurait fallu se donner un délai de trois ou cinq ans avant de cesser de ramasser les déchets verts. Il pense qu'une mission sera à faire notamment avec l'usage de caméras de chasse de façon à bien identifier le problème et la condamnation de l'accès à tel ou tel endroit plus facile d'accès.

Il précise que le plan vélo sera plus détaillé ultérieurement et fera l'objet d'un vrai sujet en commission.

Pour les chemins en cours, il a simplement évoqué l'existence de deux DUP et d'une étude paysagère de cheminement depuis la Plaine de Jeux jusqu'aux étangs. Il rappelle que Madame Sylvie MASSOT est en charge de cet important travail, en particulier pour le hersage des pistes cavalières, et que la commune achète de nombreux terrains pour permettre de développer les chemins.

Il n'a pas abordé l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP), mais confirme que celui-ci sera bien dans le budget. Il précise qu'en cas de modification du montant négocié avec le Préfet de l'époque, la commune devra justifier de ce changement.

Il confirme que l'optimisation énergétique et l'ensemble de la transition écologique sont pour lui des vrais sujets. Il indique que la mandature a déjà fait une première approche avec plusieurs projets actuellement en cours. Il précise que le diagnostic thermique des bâtiments, fait par un cabinet du PNR il y a sept ou huit ans, va être actualisé en fonction des changements actuels notamment le prix de l'énergie. Il indique être assez réservé sur le fait de faire des investissements d'isolation thermique à des endroits où la rentabilité serait nulle. Il trouve inutile de dépenser cent mille euros récupérés en quarante ans dans une passoire thermique et préfère les investir sur un autre projet toujours dans le même cadre. Il fait part d'une réflexion initiée avec SE60 sur la pose de panneaux photovoltaïques, notamment sur les tertres et le multi-accueil et précise que la structure du gymnase ne s'y prête pas. Il informe de discussions en cours sur l'avenir de la « Côte pierre », énorme carrière à ciel ouvert de vingt hectares au nord de Gouvieux, qui devrait accueillir un projet de méthanisation du fumier de cheval, dont ils sont en attente de nouvelles. Il indique que des échanges sont en cours avec VEOLIA environnement et Madame LEBEDEFF, directrice générale de la filiale chargée du sujet, et que la commune est en train de prendre position pour être au cœur du projet avec les interlocuteurs concernés notamment grâce au PLU. Il précise que ce projet sera l'objet de discussions prochaines.

Concernant les bâtiments des services techniques, il indique qu'une présentation sera faite en temps utile. Il rappelle que la commune a acheté 450 m<sup>2</sup> de terrains jouxtant l'arrière de l'ancienne maison de Monsieur MEURANT rue Colliau, mitoyens à l'enclave des services techniques, qui ont été intégrés grâce à la pose d'un mur permettant de casser les bâtiments linéaires à l'endroit du stockage. Il indique qu'il sera procédé aussi à la mise aux normes de certains bâtiments de la restauration et du vestiaire pour permettre de respecter les obligations légales notamment pour le personnel féminin qui a récemment intégré les services techniques. Il précise que les services sont en train de procéder à l'inventaire actuellement et compléteront probablement par quelques mètres carrés de plus pour de nouvelles fonctions.

Concernant Vital Valley, il suppose que ce sujet sera débattu prochainement, le projet étant encore en phase d'investigations par les services. Il rappelle que Vital Valley correspond à l'ex-LEM, centre de remise en forme de 440 m<sup>2</sup> de bâtiments avenue de Boran en pleine forêt. Il indique que le local du billard devra être déplacé ailleurs, le préfabriqué de soixante ans étant une passoire thermique avec une implantation mal réfléchie, chauffant à 23° et fonctionnant en plein hiver fenêtres ouvertes. Il informe que Monsieur Ludovic DAILLIEZ, gérant d'un club avec une cinquantaine d'adhérents, a modifié son statut pour passer en association loi 1901, plus en adéquation avec sa profession, les professeurs-animateurs rémunérés travaillant généralement sous forme associative.



Il précise que Monsieur DAILLIEZ a dû quitter le Château de Montvillargenne et trouver un nouvel endroit pour exercer, il est actuellement provisoirement installé au rez-de-chaussée rue de la Tannerie, situation qui n'a pas vocation à durer éternellement, le lieu se prêtant mal aux prestations par rapport au matériel (vélo, spinning) et à de la préparation physique. Pour lui, l'idéal serait, par rapport à l'implantation de Vital Valley, de mettre le billard dans la pièce de gauche en entrant qui correspond au même nombre de mètres carrés, Monsieur DAILLIEZ au fond à droite, et une partie restante pour deux bureaux réservés à des libéraux comme un kiné du sport. A ce sujet, il fait part d'un contact éventuel pour une installation. Concernant les frais de fonctionnement, il précise un coût de chauffage à hauteur de sept mille euros par an, ce qui n'est pas démesuré pour une structure bois de 450 m<sup>2</sup>. Il indique que le chiffrage des travaux par la commune serait aux alentours de 150 000 euros avec un prix de vente de la structure de 450 m<sup>2</sup> autour de 500 000 euros, correspondant à 1 100 euros du mètre carré, laissant de la marge pour des travaux tout en restant dans des prix raisonnables. Il précise que le souci actuel est plutôt de conclure sérieusement avec la partie libérale qui serait en location et de connaître plus avant l'organisation du bureau de l'association de Monsieur DAILLIEZ. La question principale dans ce genre de structures récentes concerne la pérennité de l'association sans la présence de son fondateur. Il cite l'exemple de l'association Présence qui a une représentante pérenne, le départ de professeurs n'ayant pas d'impact sur le fonctionnement de celle-ci. Pour l'association de Monsieur DAILLIEZ, si demain celui-ci décide de partir, la mairie souhaite être sûre que l'association perdurera.

**Monsieur MARCHAND** demande à l'assemblée si d'autres personnes ont des questions.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, prend acte du Débat d'Orientations Budgétaires.

#### **4- ACQUISITION FONCIERE DES PARCELLES T63-186-187-188-190-195-198**

**Monsieur IRACABAL**, rapporteur, expose qu'il s'agit de l'acquisition de parcelles situées en bord de la Nonette pour presque sept mille mètres carrés. Il indique que ces acquisitions se feront dans la continuité de leur politique de préservation des espaces naturels et avec le concours de la SAFER qui a lancé un appel à candidature pour rétrocession des parcelles. Le prix de vente pour l'acquisition des parcelles se situe à hauteur de onze mille six cents euros (11 600 €).

**Monsieur MARCHAND** précise que la DUP n° 2 concerne le cheminement de l'autre côté de la Nonette et la DUP n° 1 concerne le long du Fossé de Ville, cette acquisition se situant exactement entre les deux DUP. Il souligne que la mairie a préféré prendre les devants pour éviter un achat qui aurait pu poser un souci à la Ville de Gouvieux. Il confirme que cet espace est un lieu fragile qui doit bénéficier de protection et d'un aménagement concerté. Il demande aux élus qui auraient des idées d'aménagement de ces parcelles de les transmettre. L'hypothèse d'un ponton pour les pêcheurs pourrait être discutée.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, approuve d'**acquérir les parcelles T63-186-187-188-190-195-198**, à Gouvieux, au **prix de onze mille six cent euros (11 600 €)** hors frais notariés, et de donner au Maire, tous pouvoirs pour la réalisation de cette vente, avec notamment la signature des actes notariés.

#### **5- TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC EN SOUTERRAIN CENTRE-VILLE**

**Monsieur IRACABAL**, rapporteur, expose qu'il s'agit de travaux d'enfouissement de l'éclairage public en centre-ville (changement des lampadaires boules). Les travaux seront réalisés par le SE60 auquel la commune a délégué la compétence. La délibération concerne le vote du versement d'un fonds de concours pour la réalisation des travaux estimés à environ cent mille euros (100 000 €) et un fonds de concours de l'ordre de soixante-trois mille euros (63 000 €) après déduction des subventions. Ces travaux concernent la délibération passée récemment pour la rue de Boran et rue de Rothschild.



**Monsieur MARCHAND** précise que contrairement à ce que beaucoup croient, les réseaux rue Corbier Thiebaut et rue de Rothschild ne sont pas enfouis, mais posés en placage avec des fils qui suivent les façades. Il indique que les lampadaires grosses boules qui ont fait leur temps pour la partie hors ultra centre seront remplacés par des lampadaires en forme de casseroles avec des luminaires led et pour la partie centre-ville par des lanternes à l'ancienne tournées vers le haut avec de la télégestion située au-dessus.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve :

- **D'accepter** la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise afin de procéder aux travaux de : Eclairage Public - SOUTER - CENTRE VILLE ;
- **Demander** au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux ;
- **Prendre Acte** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux ;
- **D'autoriser** le versement d'un fonds de concours au SE60 ;
- **D'inscrire** au Budget communal de l'année 2022, les sommes qui seront dues au SE 60, selon le plan de financement prévisionnel annexé :
  - Les dépenses afférentes aux travaux **57 295,69 €** (montant prévisionnel du fonds de concours sans frais de gestion et avec subvention)
  - Les dépenses relatives aux frais de gestion **6 251,99 €** ;
- **Prendre acte** que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50% ;
- **Prendre Acte** du versement du solde après achèvement des travaux.

## 6- MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

**Monsieur IRACABAL**, rapporteur, expose qu'il s'agit d'une modification des effectifs des emplois de la commune suite au recrutement d'un second adjoint au directeur des services techniques en remplacement de Monsieur BRUNEL parti en retraite récemment. Il précise que la personne recrutée possède le grade d'adjoint technique principal de deuxième classe catégorie C. Le tableau des effectifs comportant quatre postes à ce grade déjà pourvus, la délibération propose de créer un poste supplémentaire pour se conformer au grade du nouveau recruté qui arrivera à partir de mars 2022.

**Monsieur MARCHAND** souligne que la mairie supprime rarement des postes pour pouvoir les garder en réserve. Il rappelle que le tableau des effectifs représente le plafond maximum des postes pouvant être pourvus au niveau de la commune, même si certains postes sont vacants. La délibération permet de créer un nouveau poste sans que le poste de la personne qui part en retraite ne soit désaffecté.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve de :

- **Adopter** la proposition de création d'emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- **Modifier** le tableau des emplois comme suit :

Service technique					
Emploi	Grade Associé	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée Hebdomadaire
Directeur adjoint des Services Techniques	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	4	5	TC

## 7- EXERCICE DES COMPETENCES DELEGUEES

**Monsieur MARCHAND** rend compte à l'assemblée de l'exercice des compétences déléguées par le Conseil concernant la décision n° 2 relative à l'exercice du droit de préemption pour la cession de l'immeuble sis 64 rue Blanche. Il explique que l'intérêt de préempter cette maison située près de l'église est de conserver l'arrière de celle-ci qui hypothèque tout le cœur de l'îlot. Cette opération financière se fera à hauteur de trois cent soixante mille euros dont dix mille de frais d'agence à la charge la commune (350 000 € de vente + 10 000 € de frais d'agence).

## 8- OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNEE 2022 (rectification)

**Monsieur MARCHAND**, rapporteur, expose qu'il s'agit d'une modification concernant une erreur lors de la délibération sur l'autorisation de reprendre un quart des dépenses d'investissements pour le début de l'exercice. Il rappelle que le conseil a la possibilité, puisque le budget n'arrive qu'en avril, d'autoriser Monsieur le Maire à engager, mandater et liquider un quart des crédits ouverts au budget précédent. L'erreur porte dans le budget présenté sur les restes à réaliser qui ont été intégrés alors que le quart doit uniquement porter sur le budget, sans ces restes à réaliser. La correction à apporter porte sur un calcul qui était d'un quart de 5,8 millions de budget, soit 1,457 million avec les restes à réaliser, alors que celui-ci en réalité doit porter sur une base plus faible d'un quart de 4,145 millions soit 1,036 million. La délibération reste elle valable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve d'ouvrir les crédits d'investissement 2022, hors opérations, comme suit, et selon le tableau annexé à la délibération :

CHAPITRE	LIBELLE	BUDGET 2021	OUVERTURE DES CREDITS 2022
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	165 127,00 €	41 282,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 628 106,00 €	907 026,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	352 586,00 €	88 146,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>4 145 819,00 €</b>	<b>1 036 454,00 €</b>

Monsieur le Maire clôt le Conseil municipal.

Séance levée à **21h35**.